



## Litige garagiste

-----  
Par Marie22

Bonjour

Voilà j'ai acheté un véhicule a un professionnel

Le véhicule avait besoin de refaire la courroie de distribution ce que le vendeur ne m'avait pas précisé

De là je la confie à un garagiste pour faire la dîtes distribution

Je la récupère elle tombe en panne 150 kms plus tard

Le premier vendeur me dit que ce n'est plus de son ressort puisque un autre pro est intervenu dessus

Donc je me retourne contre le 2 garagiste

Là il affirme qu'il m'a dit que le véhicule avait un problème et qu'il avait fait des vidéos

Il veut m'attaquer pour diffamation

Peut il utiliser cette soi disant preuve?

Et si il est vrai qu'il avait vu un problème pourquoi a t il quand même fait la distribution sachant que le véhicule était en train de faire un joint de culasse

Merci de vos réponses

Bien à vous

-----  
Par chaber

bonjour

Vous auriez dû vous rapprocher de votre vendeur professionnel pour activer les garanties

-----  
Par Marie22

Bonjour

C'est ce que j'ai fait mais il a dit que comme un autre professionnel avait touché le véhicule ce n'était plus de son ressort

-----  
Par jpgroussard

Bonjour Marie,

Citation : "Le véhicule avait besoin de refaire la courroie de distribution"

Qui vous a conseillé de refaire la distribution ? Un ami autour d'un café ? Un professionnel à qui vous avez demandé de vous faire un contrôle général de la voiture ?

Il est évident (même si ce n'est pas très clair pour quelle raison) que vous avez pris l'initiative d'aller au garage pour refaire la distribution et si vous demandez à un garagiste de vous faire la distribution, il vous fera la distribution. Jusque là, rien de méchant.

Citation : "Je la récupère elle tombe en panne 150 kms plus tard"

Si c'est la distribution qui a cassé au bout de 150 km, vidéo ou pas vidéo, le deuxième garagiste est fautif et responsable.

Mais un peu plus loin vous dites "joint de culasse". J'en déduis que la panne n'est pas due à la distribution qui a été faite dans les règles de l'art mais à un autre problème (le joint de culasse). Problème qui n'a rien à voir avec la distribution refaite. Donc c'est le vendeur qui est responsable.

Naturellement qu'il essaye de ne pas prendre à sa charge la réparation du joint de culasse et il met en avant l'intervention du deuxième garagiste.

Si votre problème c'est le joint de culasse, réparez et c'est terminé ! (vous aurez pour à peu près 500 euros)

Autrement, vous avez toutes les chances de gagner devant le juge mais ça vous coûtera beaucoup plus que 500 euros.

En prime les maux de tête.

Cdlit

-----  
Par Marie22

Bonjour

Merci pour vos informations

Pensez vous qu'il puisse utiliser de soi disant vidéo de l'état de mon véhicule ?

Peut il comme il le dit porter plainte contre moi pour diffamation ?

Je suis très inquiète

Merci pour votre réponse

Bien à vous

-----  
Par jpgroussard

Bonjour Marie,

vous ne répondez pas aux questions, vous donnez très peu d'explications et même ce peu n'est pas très clair donc je vous réponds comme je peux.

Si vous êtes allée le voir lui dire «qu'au bout de 150 km la voiture est tombée en panne» il n'y a pas d'inquiétude pour vous car vous êtes novice en mécanique et vous lui faites part d'un problème en pensant que c'est lui la cause de votre problème. C'est pas de la diffamation.

Vous dites également : « Là il affirme qu'il m'a dit que le véhicule avait un problème et qu'il avait fait des vidéos Il veut m'attaquer pour diffamation».

J'en déduis que lors du changement de la courroie de distribution le garagiste numéro 2 vous a fait part d'un autre problème (tout en prenant une vidéo de ce 2ème problème technique) que vous avez ignoré. Vous ne nous dites rien sur cet autre problème.

Ou alors, ce n'est pas une vidéo du 2ème problème technique mais une où vous l'insultez devant son personnel ou autres clients présents dans son atelier ? Dans ce cas vous devriez vous inquiéter même si les garagistes sont assez habitués aux insultes et donnent rarement suite à ce genre d'affaire.

150 km plus loin c'est bien la courroie de distribution qui a cassé ? Dans ce cas il est responsable.

Ou la voiture s'est arrêtée à cause de ce 2ème autre problème ? Dans ce cas il n'est pas responsable et il faut aller voir le premier garagiste vendeur avec la vidéo du 2ème problème technique.

Cdlit

-----  
Par Marie22

Alors

Il dit qu'il a fait une vidéo du moteur avant de changer la courroie de distribution et qu'il y avait de l'huile partout

Il ne m'en a pas parlé et à fait le changement de courroie (800euros facturés et payé)

Déjà je pense qu'il aurait dû me parler de cette soi disant vidéo avant de changer la courroie pour savoir si je voulais tout de même la faire ou pas

Je ne l'ai jamais insulté

Et ce n'est pas la courroie qui a cassé mais bien le joint de culasse

Seulement le véhicule fonctionnait très bien avant que je le mette entre ses mains

Je l'avais depuis 1 mois et aucun problème avec

Merci